

La revalorisation des salaires, UNE EXIGENCE AU QUOTIDIEN !

Les Négociations Annuelles Obligatoires, qui ont principalement pour objet de définir in fine la revalorisation salariale pour les personnels salariés des classes I, II et III, des salariés et fonctionnaires des Groupes A et cette année des Groupes B, ont été engagées à la mi-décembre.

Dès la première rencontre, la CGT a rappelé :

- ⇒ l'échec des négociations des années précédentes se soldant par une perte de pouvoir d'achat des Postières et Postiers, ce qui demeurerait inacceptable,
- ⇒ le niveau d'inflation mesuré à fin novembre selon l'INSEE à hauteur de 2,7% sur l'année qui ne pouvait pas être moindre que la base des négociations qui s'engageaient.

Les premières propositions de La Poste en ce début d'année se sont heurtées à une contestation unanime des organisations syndicales au regard de leur faiblesse ; augmentation générale pour les classes I et II à 1,3%, pour la classe III un généreux 0,4% fondant à un Zéro pour les personnels de niveau supérieur. Ces deux catégories se voyant proposer une enveloppe globale à 1,8% essentiellement liée à une certaine nébuleuse de l'augmentation individuelle.

Alors que l'inflation poursuit sa courbe à la hausse, les nouvelles propositions présentées mi-février n'ont pas retenu non plus une approbation des organisations syndicales.

Après deux années sans accord, à l'issue de la séance conclusive du 25 février - *quatrième rencontre de ces NAO* -, les propositions évoluent à 2% d'augmentation pour les classes I et II, une augmentation générale à 1,3% pour la classe III, une augmentation minimale de 1% pour le Groupe A conditionnée à la notation. Ces deux dernières mesures se situant dans une enveloppe globale de 2,5% portée à la même hauteur pour le Groupe B et abondée de 0,5% pour les directeurs d'établissement Courrier et directeurs de secteur.

Au final, pour la très grande majorité des salariés, c'est une régression du pouvoir d'achat que leur propose La Poste puisque l'inflation pourrait atteindre les 3,5% ces prochains mois selon les prévisions de l'INSEE.

Les 2,5% d'augmentation du Complément de Rémunération, de la prime ultra-marine qui seront effectifs en juillet ne sont pas eux non plus alignés sur le niveau d'inflation. Que penser d'une revalorisation mensuelle du CdR pouvant aller de 3,60€ brut pour les fonctions en I.2 à 5,20€ brut pour les fonctions en III.3 ?

POURTANT, CE NE SONT PAS LES MOYENS QUI MANQUENT !

Les bénéfices du Groupe annoncés fin février même ramenés par des jeux d'écriture à 1,2 Milliards d'euros n'ont jamais été aussi élevés et sont issus :

- ↳ de l'investissement quotidien des salariés qui dans des conditions difficiles ont mené leur activité tous métiers et fonctions confondus
- ↳ d'une politique d'austérité salariale menée depuis des années

**LES BÉNÉFICES RÉALISÉS
NE SONT QUE LES RICHESSES CRÉÉES
NON REDISTRIBUÉES À CELLES ET CEUX QUI LES PRODUISENT !**

**- de personnels
+ des personnels
sous-payés
= des profits toujours
plus élevés**

TOUT AU LONG DE CES NÉGOCIATIONS LA CGT A NOTAMMENT PORTÉ L'EXIGENCE :

- ▶▶ d'une application de toutes les mesures de manière rétroactive à compter du 1^{er} janvier
- ▶▶ de revalorisations salariales a minima à hauteur de l'inflation qui n'a cessé d'évoluer encore depuis mi-décembre
- ▶▶ des augmentations générales pour tous quel que soit le niveau de fonction
- ▶▶ du treizième mois pour tous, fonctionnaires et salariés....

**Pour la CGT,
les richesses créées par
le travail des salariés
doivent leur revenir
et non servir
des logiques financières**

Si les lignes ont bougé entre les premières mesures salariales amenées par La Poste et celles proposées à l'issue des négociations, c'est bien lié à l'insistance des négociateurs CGT à mettre en relief les difficultés financières rencontrées par nombre de collègues, à refuser une politique salariale se traduisant par un recul de pouvoir d'achat, à relayer l'expression forte des postières et postiers concernant le besoin de reconnaissance vis-à-vis des efforts de tous types effectués.

À CE JOUR, LE COMPTE N'Y EST PAS !

Alors que la situation internationale présage d'une inflation croissante et plus particulièrement sur des produits de consommation courante tels que l'alimentaire, l'énergie, le carburant....qui représentent des postes de dépenses importants dans le budget de tous et encore plus particulièrement des plus modestes, la question des salaires, de leur augmentation va demeurer un point de crispation grandissant.

Pour la CGT, les mesures 2022 à La Poste ne peuvent rester en l'état.

La CGT propose une augmentation générale des salaires avec un salaire minimum au niveau du SMIC réévalué à 2 000 €uros brut et la reconnaissance des qualifications.

Le personnel avec la CGT va devoir se faire entendre plus fortement pour imposer à La Poste de revenir à la table des négociations.

La CGT, appelle dans l'unité avec la FSU, Solidaires, l'UNSA, des organisations syndicales d'étudiants, à une journée de mobilisation nationale interprofessionnelle le 17 mars sur cette question du pouvoir d'achat, des salaires, des pensions qui remonte très fort dans de nombreuses professions, dans la population.

D'un côté celles et ceux qui ne vivent plus de leur travail, qui sont de plus en plus dans la privation, de l'autre des dizaines, voire centaines de Milliards versés en dividendes dans l'intérêt de quelques-uns. Ça suffit !

LE 17 MARS,

**TOUS MOBILISÉS POUR DE MEILLEURS SALAIRES ET UNE HAUSSE DE NOTRE POUVOIR D'ACHAT.
DÉCIDONS DANS CHAQUE SERVICE DE L'ACTION, DE LA GRÈVE, DE PARTICIPER AUX INITIATIVES
DE RASSEMBLEMENTS ET MANIFESTATIONS QUI SERONT PROGRAMMÉS DANS LES TERRITOIRES.**



Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom : Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal : Ville :
(facultatif) Téléphone perso : pro :
Grade/ Classification : Métier :
Service/Bureau (nom et adresse) :
.....

